

PARTAGEONS *nos conseils municipaux*

Chère adhérent, chères habitantes, chers habitants,

Dans une démarche de transparence et de partage de la vie démocratique de notre commune, le Conseil d'Administration de l'association, vous propose un résumé simple et factuel des décisions prises ainsi que les positions de nos élus de l'opposition lors du **Conseil Municipal du 14 septembre 2026**.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance précédente a fait l'objet de remarques de la part de nos élus.

Celui-ci présente plusieurs omissions:

- Ils ont notamment signalé que plusieurs éléments importants du Conseil municipal du 5 juin n'y figuraient pas correctement, notamment les échanges concernant l'incident lors du votes des grands électeurs (élection sénatoriales) ainsi que la question de la fontaine publique.
- Le règlement intérieur n'ayant par ailleurs pas été transmis avec le compte rendu.
- En réponse à une question diverse, l'information de monsieur le maire concernant la réalisation d'un diagnostic prochain de la fontaine Bayard située place de l'église afin d'identifier les conditions de sa remise en fonction raisons

Nos élus ont voté contre son approbation.

INTERCOMMUNALITÉ : DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA CLECT

La **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les communes et la CCVL.

Chaque commune devait désigner deux représentants pour siéger à cette commission. Pour Messimy, les deux représentants désignés sont Monsieur le Maire et Madame Éliane Le Guillou.

Adopté

LOGEMENT : MISE À DISPOSITION DE LA MAISON DU GARDIEN

La commune a décidé de fixer le loyer de la maison située 29 route de la Saigne, correspondant à l'ancien logement du gardien du parc du Vourlat.

Ce **logement de type 4**, auparavant utilisé comme logement d'urgence, accueille désormais **un gendarme de la brigade de Vaugneray**.

Le **loyer a été fixé à 13 200 € par an**, auxquels s'ajoutent **1 800 € de charges annuelles**, avec une révision selon l'indice de référence des loyers.

Adopté

PÔLE SCOLAIRE : RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX

Deux conventions de servitudes ont été présentées afin de permettre le raccordement du futur pôle scolaire aux réseaux :

- une convention avec GRDF pour le raccordement au gaz ;
- une convention avec Enedis pour le raccordement électrique.

Les travaux nécessiteront notamment des interventions sur les parcelles concernées.

Concernant le raccordement électrique, deux possibilités avaient été étudiées. La solution consistant à utiliser un transformateur situé à La Fournellière a finalement été retenue plutôt que celle du Clos du Midi.

Les deux délibérations ont été approuvées.

LOGEMENTS SOCIAUX : GARANTIE D'EMPRUNT POUR HUIT LOGEMENTS CHEMIN DU CHATER

Le Conseil municipal a également examiné une garantie d'emprunt en faveur de Vilogia, concernant la construction de 8 logements sociaux individuels de type 5 chemin du Chater.

Le montant total de l'emprunt de Vilogia s'élève à 2,4 millions d'euros.

La garantie est répartie entre la CCVL et la commune, chacune à hauteur de 25 %, soit 602 586,25€.

En contrepartie de cette garantie, la commune bénéficiera notamment de droits de réservation lui permettant de proposer des habitants pour l'attribution de certains logements.

Adopté

SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES

À la suite de la proposition portée par nos élus, de Partageons Notre Avenir, le Conseil municipal a engagé un débat sur **la possibilité pour Messimy de participer à un fonds de soutien direct aux communes sinistrées par les incendies** via l'AMF (Associations des Maires de France).

Monsieur le Maire a souhaité qu'une discussion préalable ait lieu avant toute décision.

Il a rappelé la gravité des incendies ayant touché différentes communes et territoires, tout en soulevant la question de la pérennité de ce type de soutien : la commune doit-elle intervenir à chaque catastrophe de cette nature ?

La question de l'utilisation de l'argent public et des éventuelles réactions des habitants a également été évoquée.

Le Maire a proposé que le Conseil municipal se prononce à bulletin secret, afin que chaque élu puisse se déterminer librement sur cette question.

Nos élus ont rappelé que **cette aide ne vise pas à répondre individuellement aux personnes sinistrées, mais à permettre aux communes touchées de maintenir la continuité de leurs services publics.**

Aucune décision financière n'a été prise lors de cette séance. Une délibération sera soumise lors du prochain conseil municipal.

La proposition a été adoptée avec 12 voix Pour | 8 Contre | 1 Abstention.

LES QUESTIONS DE VOS ÉLUS

Les élus ont profité des questions diverses pour interroger la municipalité sur différents sujets :

1. **Pôle scolaire : quel calendrier pour la livraison ? :**

Nos élus ont demandé des précisions sur le calendrier des travaux et de livraison du futur pôle scolaire. La municipalité a indiqué que la **livraison est désormais envisagée pour 2027**, avec une fin de chantier actuellement prévue autour de **mars 2027**, sous réserve de nouveaux retards indépendants de la commune. Les intempéries et notamment les épisodes de pluie ont notamment contribué au retard du chantier.

2. **La végétalisation du pôle scolaire:**

Pierre Ville a également été sollicité par les services municipaux afin de **participer au choix des arbres qui seront plantés autour du futur équipement**. Il avait auparavant transmis des propositions détaillées concernant la végétalisation du site, différentes des préconisations initiales de l'architecte. La municipalité a indiqué que ces propositions avaient été transmises au bureau d'études mais qu'aucune réponse n'avait encore été apportée. Elle s'est toutefois déclarée **favorable à la réouverture de ce débat au moment venu**, avec une réunion permettant à Pierre Ville de présenter ses arguments directement au bureau d'études et d'échanger de manière contradictoire sur les choix de végétalisation.

3. **Plan de mandat et révision du PLU : quel calendrier ? :**

Révision du PLU

La commune prévoit de lancer courant octobre une consultation pour sélectionner un bureau d'études. L'objectif serait de commencer **la révision du PLU au cours de l'année 2027**. La municipalité estime que cette procédure pourrait ensuite durer entre un et deux ans.

Plan de mandat

Concernant le plan de mandat, celui-ci devrait être **présenté dans le cadre d'une commission générale, en lien avec la préparation du budget 2027**. La municipalité indique que les grandes orientations seraient **déjà arrêtées à environ 80 % pour les prochaines opérations**. Aucune date précise de présentation n'a toutefois été communiquée à ce stade.

4. **Barrage écrêteur de la Planche : quand les habitants seront-ils informés ?**

Nos élus ont demandé à la municipalité **à quelle date les habitants de Messimy seront informés du calendrier de construction du barrage écrêteur de la Planche** ainsi que de ses conséquences foncières et environnementales.

La municipalité a expliqué que **le projet se trouve actuellement dans une phase d'acquisition foncière menée par le SMAGA**, avec plusieurs scénarios encore étudiés. Des contacts sont actuellement pris avec les propriétaires concernés. Aucune date de début des travaux n'est donc connue à ce jour.

Le Maire souhaite qu'une réunion publique soit organisée avec le SMAGA, afin que les choix techniques puissent être expliqués directement aux habitants.

ACCÈS AUX INFORMATIONS POUR LES ÉLUS : NOS SOLLICITATIONS RESTENT SANS RÉPONSE

Nos élus ont également interpellé Monsieur le Maire concernant plusieurs demandes d'informations et de rendez-vous restées sans réponse.

Des sollicitations avaient notamment été adressées concernant le pôle santé, avec plusieurs relances entre le 22 juin et le 7 septembre 2026.

Nos élus ont demandé pourquoi ces demandes restaient sans réponse et **comment ils pouvaient, dans ces conditions, exercer pleinement leur mandat de conseillers municipaux**.

La municipalité a indiqué que certains des courriels évoqués n'étaient apparemment pas parvenus à Monsieur le Maire. Mais il a finalement reconnu avoir reçu certains d'entre eux.

Sur la transmission des informations aux élus, le maire **a rappelé qu'il appliquerait strictement les dispositions du Code général des collectivités territoriales**, notamment concernant le droit à l'information des conseillers municipaux. Seuls les documents nécessaires à la préparation d'une délibération seront communiqués.

LE PÔLE SANTÉ

Concernant le pôle santé, la municipalité a rappelé qu'**une étude de faisabilité avait été réalisée par un cabinet spécialisé.**

Cette étude avait été présentée en commission générale le 14 avril 2025 et son rendu avait ensuite été transmis par courriel.

La municipalité indique que lorsque le projet entrera dans une phase opérationnelle ou réglementaire, les informations seront présentées aux élus dans les commissions concernées.

Concernant **les démarches menées auprès d'Office Santé, la municipalité a indiqué avoir été contactée par cette société lors du Salon des Maires**, puis avoir reçu ses représentants. Elle précise qu'aucun document ou rapport n'aurait été transmis à la commune à la suite de ces échanges.

Des échanges ont également eu lieu avec des praticiens, mais la Direction générale des services indique ne pas avoir reçu de document à ce sujet.

Nos élus ont donc évoqué le fait que des plans et des propositions budgétaires avaient été communiqués à des professionnels de santé. Et que le site Web d'office santé annonçait ce projet !

La municipalité a affirmé qu'aucun document de ce type ne leur a été transmis par le promoteur.

Les élus auront l'occasion de revenir sur ce projet auprès des habitants dans les mois qui arrivent.

VIDÉOPROTECTION : UNE NOUVELLE ÉTUDE ANNONCÉE

Enfin, la question de la vidéoprotection a également été abordée.

Une première réunion publique avait été organisée en novembre 2024. La municipalité considère cependant que le contexte et les besoins ont depuis évolué.

Une nouvelle étude complète doit donc être lancée prochainement et devrait être suivie d'une nouvelle présentation publique.

Nos élus ne savent pas, en revanche, le coût que cette étude représente pour la commune.

Une commission est annoncée pour le 1er octobre 2026.

Vos élus de l'opposition restent à votre entière disposition pour échanger sur l'ensemble de ces points.